

Parc amazonien de Guyane

Orientation 03-1: Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

[...]

SOUS-ORIENTATION III-1-1: Associer les populations aux choix et à la mise en oeuvre des équipements et services

[...]

- **Mesure III-1-1-3 Former les acteurs locaux à l'utilisation et à la maintenance des équipements**

Il s'agit de permettre aux acteurs locaux (employés communaux, etc.) de gérer durablement et convenablement les équipements.

Rôle de l'EPPAG : partenaire (participation financière et/ou technique).

Pilotes et partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF), EDF, ADEME, bureau d'études...

[...]

SOUS-ORIENTATION III-1-5: Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent

[...]

- **Mesure III-1-5-1 Animer un groupe de réflexion à l'échelle régionale en vue d'adapter la proposition de scolarisation aux besoins du territoire**

En complément de la mesure II-2-4-2, il s'agit de participer à la réflexion concernant l'adaptation de scolarisation aux besoins et aux réalités du territoire.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou facilitateur.

Partenaires identifiés : Rectorat, Région, Département, communes.

Page 80 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2946

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 13:53